

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 26 JUIN 2024 - MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-06-26	Délibération du CONSEIL	Opération n° 160	PLESCOP
194.	D'ADMINISTRATION n° CA		Concession
	2023-12-13		d'aménagement Zac Park
			Nevez

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2023, présentant le bilan des comptes rendus aux collectivités locales des concessions d'aménagement dont celui de l'opération précitée,

Une consultation bancaire a été réalisée auprès de quatre établissements de crédits pour financer l'acquisition du foncier et la réalisation de fouilles archéologiques.

Après analyse de Finance Active en date du 18 juin 2024 portant sur les forwards de taux, il en ressort que la proposition de taux sur E3 mois est plus intéressante que celles en taux fixe, malgré un taux au départ du contrat supérieur. Les forwards évaluent une baisse de taux qui inverserait rapidement ces conditions par rapport aux taux fixes. La charge d'intérêts prévisionnelle serait ainsi nettement inférieure, 94 k€ contre 101 k€ à taux fixes.

La consultation a permis d'obtenir l'offre « mieux disante » détaillée ci-après :

-Etablissement : Crédit Agricole CIB

- Montant du prêt : 900 000 €

-Conditions financières : E3M + 0.64% flooré à 0%

-Durée: 5 ans

-Périodicité: trimestrielle

-Base de calcul des intérêts : Exact/360

-Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté

-Garantie : sans

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers un emprunt pour un montant de 900 000 €.

habitat

Fait à Vannes, le 26 juin 2024

Certifiée exécutoire

Le Directeur général

morbihan rwan ROBERT